

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Février 1999

Québec, le 12 février 1999

Madame Francine Senécal
Directrice générale
Collège Lionel-Groulx
100, rue Duquet
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3G6

Objet : Suivi apporté au rapport d'évaluation des programmes Techniques administratives conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) et Gestion financière informatisée conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC)

Madame la Directrice générale,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 8 février 1999, des mesures prises par le Collège Lionel-Groulx pour donner suite à son rapport d'évaluation des programmes de *Techniques administratives* conduisant au diplôme d'études collégiales et *Gestion financière informatisée* conduisant à une attestation d'études collégiales. La Commission a conclu que des suites satisfaisantes ont été données au regard de trois des quatre recommandations qu'elle avait formulées dans son rapport d'évaluation. Les travaux devront se poursuivre pour terminer l'intégration de l'utilisation des outils informatiques dans le programme de *Techniques administratives*. Les appréciations de la Commission sont résumées ci-après.

Dans son rapport, la Commission faisait, pour le programme de *Techniques administratives* (DEC), quatre recommandations dont la première portait sur les améliorations à apporter pour l'analyse des données dans le cadre des autoévaluations faites par le Collège. La Commission a pu constater lors de l'évaluation de la composante de la formation générale que le Collège a effectivement revu ses méthodes de cueillette et d'analyse des données et qu'il a pris les mesures appropriées pour assurer l'utilisation adéquate de ses données. La deuxième recommandation concernait les moyens à prendre pour planifier l'intégration de l'utilisation progressive des outils informatiques dans le programme. Un portrait de l'utilisation de ces outils et un recensement des équipements informatiques ont été réalisés. La Commission prend note que le Collège a prévu d'autres actions pour compléter l'intégration de ces outils dans son programme et lui demande de

lui faire part des suites qu'il aura données pour répondre entièrement à cette recommandation.

Une autre recommandation visait les mesures à prendre pour l'utilisation accrue de logiciels dans l'enseignement, pour le bon fonctionnement du matériel informatique et pour une plus grande accessibilité des élèves aux ressources informatiques. L'ajout d'équipements informatiques destinés spécifiquement aux élèves du programme devrait rendre plus accessible ces équipements. La dernière recommandation portait sur l'analyse des taux de déperdition et de diplomation ainsi que sur la recherche de moyens permettant d'améliorer ces situations. Le Collège a pris de nombreuses mesures telles l'encadrement accru offert aux élèves en difficulté, le resserrement des conditions liées à la réussite de cours pour accéder aux stages et un suivi plus rigoureux de l'assiduité. La Commission estime que ces mesures sont prometteuses et démontrent la préoccupation du Collège à améliorer ces situations.

La Commission note aussi que le Cégep a pris des mesures pour donner suite aux suggestions et invitations qui lui avaient été formulées au regard du programme de *Gestion financière informatisée* (AEC).

En conclusion, la Commission reconnaît que le Collège Lionel-Groulx a pris des mesures pertinentes visant à améliorer la qualité de la formation donnée. Elle signale les efforts consentis par les enseignants et la Direction du Collège.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le président,

Jacques L'Écuyer